

Bureau du 23 octobre 2006

Décision n° B-2006-4706

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Route de Sathonay à Vancia - Renouvellement de conduite d'eau potable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de renouvellement de la conduite d'alimentation en eau potable de Sathonay Village. Les travaux consistent à renouveler 1 385 mètres de conduite de diamètre 150 mm, route de Sathonay à Vancia. Le montant global de l'opération s'élèverait à 335 284,28 € HT, soit 401 000,00 € TTC.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de l'opération relative au renouvellement de conduite d'eau potable route de Sathonay à Rillieux la Pape.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - La dépense correspondante, d'un montant estimé à 401 000 € TTC, sera imputée sur les crédits prévus dans l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0996 : réseaux et ouvrages d'eau potable, par délibération n° 2005-3141 en date du 19 décembre 2005, pour la somme de 9 400 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,